

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 49 (1904)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lisme quotidien ou périodique. Cet office fournira également des informations aux correspondants militaires des journaux italiens, informations qui jusqu'ici n'avaient été que partiellement fournies et indirectement.

La presse a appris avec satisfaction la création de cet office qui rendra plus facile la tâche des chroniqueurs militaires, leur permettra de la remplir avec plus de précision et deviendra un nouveau lien entre l'armée et le public. Chacun s'en trouvera bien.

\* \* \*

Une commission spéciale a été constituée au ministère de la guerre pour rédiger un nouveau règlement de manœuvres pour l'infanterie. Cette commission est présidée par le major-général Spingardi, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. Elle comprend un colonel d'état-major, un colonel et un major d'infanterie, enfin un capitaine d'état-major

Le nouveau règlement sera rédigé en tenant compte des idées modernes et présentera de notables simplifications sur l'ancien, afin de permettre de réduire au minimum possible le temps consacré à l'instruction individuelle.



## INFORMATIONS

### SUISSE

**Le budget militaire pour 1904.** — Dans leur dernière session, les Chambres ont arrêté le budget militaire pour 1904. Il s'élève aux dépenses à 29 300 000 fr. ; aux recettes à 2 940 000 fr.

A part les dispositions provoquées par la transformation du matériel de l'artillerie de campagne, le budget comporte peu de changements. Voici quelques renseignements de détail.

Le recrutement des mitrailleurs à cheval sera légèrement augmenté. L'effectif actuel des compagnies a été reconnu trop faible. Il ne suffit pas à sa tâche qui est multiple : maniement des mitrailleuses, service de sûreté, soins à donner aux chevaux, service du parc, etc.

En prévision d'un perfectionnement de l'aptitude des artilleurs au tir, la dotation en munition est augmentée, soit pour les batteries de campagne, soit pour celles de montagne, soit pour la position. Pour cette dernière l'augmentation porte surtout sur l'emploi des obus brisants de 12 cm.

Seront appelés à des cours de répétition, dans l'élite, les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> corps

d'armée, dans le landwehr la XVII<sup>e</sup> brigade d'infanterie, le 9<sup>e</sup> bataillon de carabiniers et le 41<sup>e</sup> régiment.

Un exercice de mobilisation aura lieu pour la garde régionale du Gothard.

Quelques innovations intéressent les écoles spéciales.

Conformément à un désir maintes fois exprimé par la conférence des commandants de corps d'armée et de divisions, les chefs de ces unités seront appelés au IV<sup>e</sup> cours de l'état-major général.

Le nombre des officiers supérieurs qui prennent part à une école de tir d'infanterie est porté de 50 à 100. L'importance toujours plus grande du feu de mousqueterie révélé par les dernières guerres, oblige à compléter à cet égard l'instruction des officiers.

A propos des écoles d'aspirants-officiers d'artillerie et de la dotation en projectiles de 7,5 cm. prévue pour ces écoles, le budget dit qu'il est probable qu'en 1905 deux corps d'armée auront les nouvelles pièces.

Le budget prévoit : un cours de tir pour officiers d'artillerie de position (il n'y en a pas eu depuis 1901), un cours de pointeurs pour l'artillerie de montagne (dernier cours 1897), un cours tactique pour l'artillerie de position (dernier cours 1899). Il prévoit également une école centrale IV.

L'instruction militaire préparatoire du III<sup>e</sup> degré ayant pris un essor réjouissant ces dernières années, le budget escompte pour 1904 un effectif de 8000 élèves et porte le crédit nécessaire de 130 000 à 150 000 fr.

Les essais de projecteurs de 150 cm., dimension reconnue nécessaire pour la projection à de grandes distances, n'ont pas été concluants jusqu'ici. Ils seront poursuivis jusqu'à l'automne prochain.

A la demande de l'état-major général, une station de pigeons-voyageurs a été installée à la caserne d'Altkirch. Elle sera occupée dès 1904.

**Le Ski-Club glaronnais.** — Le Ski-Club de Glaris organise, pour les 23 et 24 janvier, ses troisièmes courses de skieurs. Ces courses, dont le programme est fort riche et varié, auront lieu à Untersack, à trente minutes de la gare de Glaris; le concours de saut aura lieu plus près encore de la station, sur l'emplacement d'Elmerfeld. Le lieu général de rendez-vous est l'hôtel Glarnerhof, à Glaris.

Le programme des courses ne comportera pas moins de dix épreuves pour jeunes gens, dames et hommes faits. Deux de ces épreuves sont réservées exclusivement aux militaires. Elles auront lieu le dimanche 24 janvier, dès 9 heures du matin. Ce sont des courses d'obstacles.

a) *Course pour sous-officiers et soldats* (9 h. m.). Distance environ 5 kilomètres. Différence d'altitude 400 m. Avant d'atteindre le but, chaque con-

current tirera cinq coups de fusil contre des cibles représentant des hommes debout. Position de tir libre. Distance inconnue. Chaque coup en cible donne droit au décompte de 20 secondes sur la durée totale du trajet.

La munition sera touchée sur l'emplacement des courses.

Tenue : Vareuse et képi, fusil avec yatagan et cartouchière. Le fusil court est autorisé.

Des vareuses d'exercice seront à la disposition des concurrents appartenant à l'infanterie. Ils pourront les toucher à l'hôtel Glarnerhof.

Inscription : 3 fr.

Un prix d'une valeur de 50 fr. au moins.

b) *Course pour officiers* (10 h. 30), à la condition qu'il y ait au moins six inscriptions. Même distance; même différence d'altitude.

Avant l'arrivée au but, tir contre des cibles représentant des hommes à genou. Distance 50 m. Décompte sur la durée du trajet de 20 secondes par atteinte.

Tenue : vareuse et casquette. Revolver ou pistolet.

Inscription 4 fr. Premier prix 50 fr. Prix suivants selon les inscriptions.

Les militaires prenant part aux courses ont droit à la demi-taxe en chemin de fer.

Les courses débiteront le 23 janvier par une épreuve de fonds comportant l'itinéraire suivant : Gutentalboden (Muotathal), 1280 m. — Col du Prigel, 1547 m. — Neuhüttli, 1278 m. — Richisau, 1095 m. — Lac du Klöntal 828 mètres. — Unter Sackberg, 1061 m. — Geisiwite 960 m. — Untersack 672 mètres.

Inscription 5 fr. Premier prix 100 fr.

Départ de Gutentalboden à 11 h. du matin.

---

## ANGLETERRE

**National Service League.** — La *Revue* a déjà mentionné l'existence de la *National Service League*, cette société qui s'est donnée pour tâche d'introduire en Angleterre le service obligatoire pour les milices, sous une forme analogue à celle de notre armée suisse. Depuis quelques mois cette association a fait de notables progrès. Ayant reçu nombre d'adhésions importantes, parmi lesquelles on peut citer celle du maréchal lord Wolseley, aujourd'hui retiré du service, elle commence à s'étendre en province.

Aujourd'hui elle publie un journal mensuel, dont deux numéros ont déjà parus, sous la direction de son secrétaire M. S.-F. Shee. Un article du numéro de décembre est consacré à l'armée suisse en général et aux dernières manœuvres du 1<sup>er</sup> corps. Il est signé de sir Howard Vincent, député au par-

lement et chef bien connu d'un corps de volontaires. A cet article sont jointes des photographies représentant nos milices.

Un autre travail fait ressortir l'influence qu'a exercée sur les débuts de la guerre d'Afrique l'absence de toute organisation régulière de milices dans les colonies anglaises. La conséquence est qu'aujourd'hui les colonies anglaises se préoccupent de cet état de choses et qu'il est fort probable qu'elles auront résolu cette question de dépense bien avant la mère-patrie, où le terrain est loin d'être aussi favorable aux innovations. Il est à prévoir que dans ce problème, comme dans la question économique, l'influence des colonies sur le royaume uni soit considérable.

Malgré l'importance de la lutte économique engagée par M. Chamberlain qui remplit depuis plusieurs mois les journaux anglais, la question militaire a fait une rentrée en scène remarquable. La cause en a été surtout la publicité de l'enquête conduite par la *War Commission* sur la guerre d'Afrique, enquête qui a révélé d'une façon précise au public des vices d'organisation que l'on n'avait fait que soupçonner. Chose sans précédent en pleine crise politique, le premier ministre, M. Balfour, a consacré à la question militaire tout un long discours extraparlémentaire. Un nouveau ministre, M. Forster, connu pour ses tendances réformatrices, a été appelé à la tête du War Office et a aussitôt appointé une commission destinée à modifier l'organisation de ce ministère.

Aujourd'hui la question de la réforme de l'armée permanente est beaucoup plus claire qu'il y a un an et l'on aperçoit nettement que le changement le plus urgent doit consister dans l'établissement de ce que les Anglais appellent un *Thinking Department*, c'est-à-dire un département chargé de penser pour l'armée; en d'autres termes un état-major général analogue à ceux des puissances du continent. Une fois ce département établi, on peut croire que toutes les questions seront liquidées les unes après les autres, et qu'il exercera sur l'éducation de l'armée une influence considérable.

En dernier lieu viendra la question du service obligatoire pour les milices qui est encore loin d'être mûre et rencontre dans les idées et les principes du grand public des obstacles très considérables. En temps de guerre, dit ce public, nous sommes prêts à tous les sacrifices en hommes et en argent; mais en temps de paix nous ne voulons pas entendre parler de militaire. Pour faire comprendre à l'opinion qu'elle se trompe il faudra du temps. Cependant les novateurs sont décidés et savent ce qu'ils veulent, tandis que la plupart de leurs adversaires, en dehors des purs humanitaires partisans de la paix à tout prix, n'offrent guère qu'une résistance passive à des arguments difficiles à réfuter.

C. F.

## FRANCE

**L'Armée et la Nation.** — Notre correspondant de France nous permettra-t-il d'ajouter nos appréciations aux siennes au sujet de *l'Armée et la Nation*, dont nous avons reçu le premier numéro? Ce qui à nos yeux fait l'intérêt de cette publication qui nous paraît animée d'un esprit digne de tous éloges, c'est qu'elle est d'un caractère inédit dans la presse militaire française.

A tort ou à raison, l'étranger — dont les appréciations sont à la vérité sujettes à erreur — jugeant trop volontiers des choses de France sur le mal que les Français disent d'eux-mêmes, admet que l'union manque d'intimité entre les institutions militaires et les institutions civiles. L'esprit de l'armée et l'esprit de la nation ne lui semblent pas un; il y a non précisément désaccord, mais accord insuffisant, ou plutôt pénétration réciproque insuffisante.

Réaliser l'unité entre l'élément militaire et l'élément civil de la nation, éduquer moralement le soldat, militairement le citoyen, est l'objet que se propose *l'Armée et la Nation*. Cette publication s'adresse aux jeunes hommes *avant* leur entrée au régiment et se propose de faciliter leur instruction, de consolider les connaissances acquises à l'école, d'éveiller leur curiosité, d'exciter leur intelligence, de mûrir leur jugement, avec, comme but constant, de les préparer au service militaire. *Elle les suivra au régiment*, où elle travaillera à perfectionner leur instruction générale comme soldats et à leur faire comprendre en même temps que le devoir militaire n'est qu'une forme du devoir civique. Enfin, *après* le régiment, elle les tiendra au courant des progrès accomplis dans l'armée depuis qu'ils l'ont quittée, de façon à ce qu'ils soient toujours en état de reprendre leur place dans le rang.

Ce résumé du programme de notre nouveau confrère suffit à montrer combien élevé est son idéal, et combien grande peut devenir sa place dans la famille militaire française. Nous ne doutons pas un instant du succès qui lui est réservé.



## BIBLIOGRAPHIE

*Sobre promoções*, par J.-C. RODRIGUES DA COSTA, colonel d'artillerie. Lisbonne 1903. Une brochure de 190 pages.

L'auteur de cette brochure nous dit, dans son avant-propos, qu'il fut un des membres de la commission chargée en 1899 par le ministre de la guerre, colonel Zelles, de préparer un projet de loi sur l'avancement dans